

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°04

19 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Karim AMEZIANE, Maire.

PRESENTS : Karim AMEZIANE, Alexandra CONTAMIN, Stéphane MATHIS, Daphnée FERRET, POUGET Éric, Stéphanie PINZETTA, Sophie GIORGI, Mme Sabrina CONJARD, Eliane RAIDELET,

ABSENTS EXCUSES : Christian LEFEBVRE donne procuration à Mr Karim AMEZIANE
Mme Sabrina CONJARD donne procuration à Mme FERRET Daphnée à partir de 20h30.

SECRETAIRE : Mr Stéphane MATHIS

Compte-rendu de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité des présents.

1- Délibération : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020.

Monsieur le Comptable du Trésor Public, nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2020. Nous avons vérifié, qu'il a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Cet acte est prévu par l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les résultats du **Compte de Gestion 2020** se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	229 242,60 €
Recettes :	241 413,84 €
Résultat de la section de fonctionnement :	12 171,24 €
Report de 2019 en recettes :	151 168,92 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	163 340,16 €

Section d'investissement :

Dépenses :	84 481,76 €
Recettes :	116 890,14 €
Résultat de la section d'investissement :	32 408,38 €
Report de 2019 en recettes :	450 402,78 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	482 811,16 €

Résultat de clôture l'exercice 2020 : 646 151,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2021/04/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2020, transmis par Monsieur le Comptable du Trésor Public. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - Délibération : Approbation du Compte Administratif de l'année 2020.

Vu le code des collectivités territoriales et le code des communes.

Vu la délibération approuvant le **Budget Primitif 2020** ainsi que celles approuvant des décisions modificatives relatives à cet exercice.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution de l'exercice 2020 et présente le **Compte Administratif 2020**.

Madame **FERRET Daphnée**, adjointe aux finances est nommée Présidente de séance pour débattre du **Compte Administratif 2020**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2021/04/02 : Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire et conformément au CGCT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 établis en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	84 481,76 €	229 242,60 €
Recette	116 890,14 €	241 413,84 €
Résultat	32 408,38 €	12 171,24 €

Résultat de l'exercice cumulé : excédent de 44 579,62 €

Le résultat présenté correspond au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier.

3 - Délibération : Affectation du résultat du Compte Administratif de l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2020 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **113 340,16 €** en fonctionnement et **50 000,00 €** en recette d'investissement à l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés et,
- Un excédent d'investissement de **482 811,16 €**

Il sera donc reporté 113 340,16 € en fonctionnement recette à l'article R002 et 50 000,00 € en recette d'investissement à l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.

Et

482 811,16 € en investissement recette à l'article R001 au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2021/04/03 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération

4 - Délibération : Vote du Budget Primitif pour l'année 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **Budget Primitif 2021**.

Il propose que le budget soit voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'investissement réalisés en **2020** et présente les travaux et actions prévus en investissement pour **2021** :

- Continuité de la restructuration du bâtiment communal en groupe scolaire. Opération équilibrée avec les ventes communales effectuées en 2014 et 2015, les subventions du Conseil Départementale de l'Isère, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et un futur emprunt. Le montant de cet emprunt sera supérieur à celui prévu dans le financement primaire élaboré par le précédent conseil, mais en contrepartie, la ligne de trésorerie sera abandonnée car cette dernière n'est pas adaptée pour ce genre d'opération. Cette nouvelle stratégie de financement provient déjà du fait des augmentations du budget initial des travaux, suite à plusieurs avenants (Pour rappel : voté lors du CM n°2 du 24 mars 2020) et Monsieur le Maire pense que le recours au crédit est intéressant en raison des taux attractifs, permettant de ne pas attaquer le fonds de réserve, afin de donner plus de souplesse aux finances de la Commune, en cas d'imprévus. Cet emprunt reste à définir dès que les contacts avec les banques seront pris, tout en faisant attention à notre capacité d'autofinancement et après avis du Comptable du Trésor Public,
- Recours à un intérimaire à compter du 03 mai 2021, pour le remplacement de **M. Daniel COCHET** à concurrence de 10h/semaine jusqu'à la fin de l'année. Une réflexion est en place avec les communes de proximité pour identifier les besoins de mutualisation pour ce poste.
- Provision pour l'achat d'un VL,
- Travaux voirie descente de la route de Saint Marcel Bel Accueil,
- Mobilier pour la future cantine,
- Achat et pose d'un défibrillateur au centre du village,
- Prévision achat du terrain (90 m²) situé en continuité du bâtiment de la mairie, appartenant à **Mme Bérengère CORTAIX**, pour la création de place de parking.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame FERRET Daphnée** pour la présentation du **Budget Primitif 2021**.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit :

- Section de fonctionnement : **365 033,16 €**
- Section d'investissement : **1 133 076,00 €**

Départ de **Mme CONJARD Sabrina** à 20 h 30 qui donne procuration à **Mme FERRET Daphnée**.

Proposition du **Budget Primitif 2021** suivant :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
11	Charge à caractère général	124 400,00 €
12	Charges de personnels, frais assimilés	95 400,00 €
14	Atténuations de produits	29 000,00 €
65	Autres charges de gestions courantes	30 550,00 €
66	Charges financières	5 145,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
68	Provision loyer impayé	900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	54 638,16 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
13	Atténuation de charges	1 050,00 €
70	Produits services, domaine et vente div.	20 950,00 €
73	Impôts et taxes	149 465,00 €
74	Dotations et participations	80 178,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
002	Solde d'exécution reporté	113 340,16 €

Section équilibrée en dépenses et recettes pour **365 033.16€**

INVESTISSEMENT – DEPENSES		
16	Emprunt et dettes assimilées	2 273,00 €
21	Immobilisations corporelles avance sur construction	76 000,00 €
23	Immobilisations corporelles	1 054 800,00€

INVESTISSEMENT – RECETTES		
10	Dotations fonds divers et réserves	20 623,68 €
13	Subventions	150 000,00 €
16	Emprunt	350 000,00 €
40	Opération hors de transfert de session	25 000,00 €
1068	Affectation de résultat	50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	54 638,16 €
001	Solde d'exécution reporté	482 811,16 €

Section équilibrée en dépenses et recettes pour **1 133 073,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2021/04/04 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité voter le **Budget Primitif 2021** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section investissement.

ADOpte à l'unanimité le **Budget Primitif 2021** établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

Équilibré en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à **365 033,16 €**

Équilibré en section d'investissement en recettes et en dépenses à **1 133 073,00 €**

5 - Délibération : recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du réajustement concernant le plan financier :

. Le montant total de ce projet est de : **1 320 983 € TTC**

Il se décomposera de la manière suivante :

- 52,5% du montant par des subventions soit **693 846 €**
- 21% du montant par de l'autofinancement soit **277 137 €**
- 26,5% du montant par un recours au crédit soit **350 000 €**

Décision de non recours à une ligne de trésorerie comme actée dans la délibération n° 2021/04/04 du dit même Conseil Municipal.

Le recours à l'emprunt est nécessaire étant donné que les remboursements de FCTVA et subventions seront étalées entre **2021** et **2023**.

A noter que le remboursement de la FCTVA est à ce jour de 16,40% du projet global soit un remboursement attendu de **220 164 €** si ce taux n'évolue pas.

Le Conseil Municipal se donnera tous les moyens, afin de réajuster ce plan financier au plus juste pour les finances locales.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2021/04/05 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières du prêt de (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de **350 000,00 €**.

6 - Questions diverses

- Réunion Commission Communale des Impôts Directe mi-mai,
- Recours à un intérimaire **Mr Alexandre PEYRIC** à compter du 03 mai 2021, pour le remplacement de **M. Daniel COCHET** à concurrence de 10h/semaine jusqu'à la fin de l'année. Une réflexion est en place avec les communes de proximité pour identifier les besoins de mutualisation pour ce poste.

Levée de la séance à 21h00

AMEZIANE	Karim	
CONTAMIN	Alexandra	
MATHIS	Stéphane	
FERRET	Daphnée	
POUGET	Éric	
PINZETTA	Stéphanie	
GIORGI	Sophie	
LEFEBVRE	Christian	
CONJARD	Sabrina	
RAIDELET	Eliane	